



Mes caves sont encombrées et inaccessibles

Par **malkolinge**, le **02/08/2011 à 22:41**

Bonjour,

J'ai acheté par adjudication 5 lots de l'immeuble dans lequel je suis déjà propriétaire. Dans ces 5 lots, il y a 3 caves, affectées au 2 autres lots qui sont des studios.

Les squatteurs de ces 2 studios n'utilisaient à priori pas les caves, les constats d'huissiers indiquent qu'ils n'en avaient pas la jouissance (pour des squatteurs, rien d'étonnant).

Néanmoins, il semble que tout le monde les aient utilisées pour stocker tout et n'importe quoi, y compris dans le couloir qui y mène, les rendant toutes les 3 complètement inutilisables car inaccessibles.

J'entends bien jouir de ces caves.

Selon vous, comment procéder à l'évacuation de tous les objets, et qui est sensé payer cette manœuvre ?

Je suis prêt à le faire moi même ou faire appel à une entreprise spécialisée, il y a quand même pas mal de volume. Je pensais faire un courrier à tous les copropriétaires plus affichage pour les locataires, annonçant que dans un mois j'évacuerai toute cette zone, et qu'ils avaient donc un mois pour venir chercher ce qui leur appartient, après ça sera perdu.

Qu'en pensez vous ?

Par **Domil**, le **02/08/2011 à 22:55**

Vous n'avez pas le droit de vous faire justice vous-même. Vous devez vous adresser au syndic. Lui seul a le droit de débarrasser le couloir

Par **malkolinge**, le **02/08/2011 à 22:58**

Merci de votre réponse.

Il n'est pas question de me faire justice, mais comme c'est moi qui ait acheté, il me semble

normal que cela soit à moi de m'en occuper.

Donc pour le couloir, c'est le syndic, et pour les caves, c'est moi ?

Si c'est au syndic de s'en occuper, l'impute-t-il sur les charges de l'immeuble ?

Par **Domil**, le **02/08/2011** à **23:03**

Evidemment que si le syndic fait une dépense, c'est la copro qui paye.

Si les caves vous appartiennent, si ce ne sont pas des résidents à qui on a attribué par erreur ces caves (ça arrive fréquemment), oui, vous pouvez débarrasser

Par **malkolinge**, le **02/08/2011** à **23:07**

Le syndic pourrait aussi refacturer l'évacuation à un copro en particulier, moi en l'occurrence.

Reste donc à m'assurer que ces caves n'ont pas été attribuées à un autre copropriétaire.

Pour ce qui est dans le couloir, je crois que je vais considérer que ce sont les caves qui débordent...

Merci pour vos réponses.